

6 janvier 2019

[Base Questions > 2018](#)

## Représentation des entreprises du secteur éolien au sein de l'Office franco-allemand pour la transition énergétique

### 15<sup>e</sup> législature

#### **Question écrite n° 08356 de Mme Anne-Catherine Loisier (Côte-d'Or - UC)**

**publiée dans le JO Sénat du 27/12/2018 - page 6704**

Mme Anne-Catherine Loisier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la représentation des entreprises du secteur éolien au sein de l'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE).

Cet organisme est supposé coordonner les politiques franco-allemandes. À cet effet, il tient ses bureaux dans les locaux même du ministère et est financé pour plus d'un tiers par celui-ci.

Son comité de pilotage est notamment composé des quatre syndicats d'EnR franco-allemands et nombre des autres membres ont des intérêts particuliers dans ce secteur.

Il semblerait donc que le « lobby » éolien soit financé par le ministère lui-même.

Par ailleurs, le rapport franco-allemand AGORA IDDRI (« L'Énergiewende et la transition énergétique à l'horizon 2030 ») indique que « [...] si des capacités nucléaires sont retirées du mix français, la compétitivité des centrales à charbon maintenues dans le système en Allemagne est améliorée.

»

L'Allemagne aurait donc doublement intérêt à ce que la France renforce ses capacités de production d'énergie éolienne car elle compte de nombreuses entreprises dans ce secteur et que la baisse des capacités nucléaires françaises rendrait plus compétitives les centrales à charbon et donc leur maintien en Allemagne.

Elle lui demande donc son analyse sur ces faits au regard des intérêts de la France en matière de politique énergétique.

En attente de réponse du Ministère de la transition écologique et solidaire.